



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1010

Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1010 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A QUATRE EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES POUR LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les épiceries sociales et solidaires sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire essentiels dans le secteur de l'alimentation. Elles participent en effet à l'éducation populaire, à la promotion de la santé et permettent aux personnes en situation de précarité alimentaire d'accéder à une alimentation de qualité et durable.

Modèle créé il y a une dizaine d'années, les épiceries sociales et solidaires offrent une solution intéressante de lutte contre la précarité alimentaire et pour l'exercice du droit à l'alimentation. Les bénéficiaires sont orientés initialement par des associations ou des acteurs publics comme le CCAS.

Les critères d'adhésions sont ceux des ressources financières et de la localisation géographique des bénéficiaires. Ces derniers peuvent ensuite accéder à des produits alimentaires et d'hygiène dont le prix de vente est compris entre 10% et 50% du prix réel.

Les produits proposés relèvent d'une alimentation quotidienne variée composée de fruits et légumes, produits frais, épicerie ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien. Les épiceries sociales et solidaires permettent ainsi un accès à une alimentation choisie, équilibrée et de qualité pour tous.

Parallèlement, les épiceries sociales et solidaires mettent en place des ateliers d'information, de sensibilisation et d'échanges autour des thèmes tels que la santé, l'équilibre alimentaire, la citoyenneté... Des conseillères en économie sociale et familiale accompagnent également les bénéficiaires lors d'entretiens individuels sur l'équilibre des budgets.

Les épiceries sociales et solidaires sont autant de lieux conviviaux d'échange et de partage autour de l'alimentation et visent à favoriser la création de lien social et le maintien de la dignité de chaque personne aidée.

Les épiceries sociales et solidaires, par leurs valeurs, répondent ainsi à des besoins non couverts, pour la plupart alimentaires, des personnes, des familles fragilisées. Plus de 1800 familles sont ainsi suivies à Lyon par 4 épiceries sociales et solidaires cette année contre 1316 en 2020.

Si des habitants peuvent soutenir ce modèle de justice alimentaire en devenant adhérent solidaire (par une adhésion, du bénévolat ou par l'achat de produits à un prix plus élevé), la Ville de Lyon a décidé, au vu de l'augmentation des besoins et du nombre de personnes accompagnées, d'appuyer financièrement les 4 épiceries sociales et solidaires : la Passerelle d'eau de Robec (1^{er} arrondissement), Epi C'est Bon (8^e arrondissement),

Epicentre (8^e arrondissement), l'Olivier des Sages (3^e arrondissement) à hauteur de 19 000 € répartis entre ces quatre acteurs en fonction du nombre de personnes suivies :

- Passerelle Eau de Robec : 8 460 €;
- Epi C'est bon : 1 440 €;
- Epicentre : 5 580 €;
- Olivier des Sages : 2 520 € - La part de l'alimentation biologique disponible à l'Olivier des Sages étant inférieure à 10%, la Ville de Lyon a choisi également de soutenir cette épicerie à hauteur de 1 000 € supplémentaires afin de faire évoluer la part biologique des aliments mis à disposition. Soit une subvention d'un montant total de 3 520 €

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International -
Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 8 460 euros est allouée à l'association la Passerelle Eau de Robec, dont le siège social est situé 21 rue des Capucins à Lyon 1^{er}, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.
- 2- Une subvention de 3 520 euros est allouée à l'Olivier des Sages, dont le siège social est situé 8 rue de l'Epée à Lyon 3^e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.
- 3- Une subvention de 1 440 euros est allouée à l'Epi C'est Bon, dont le siège social est situé 107 rue Laennec à Lyon 8^e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.
- 4- Une subvention de 5 580 euros est allouée à l'Epicentre, dont le siège social est situé 104 route de Vienne à Lyon 8^e, la pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.
- 5- La dépense de 19 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET